

VOUS DEVEZ ÊTRE au courant d'une date importante à venir. En octobre 2012 marquera le sixième anniversaire de l'implémentation de la loi et tous les licenciés qui étaient licenciés à la date d'implémentation atteindront la fin de leur première période de six ans et devront avoir complété trois crédits d'éducation continue, tel que décrit par la loi.

*Rappelez vous:
c'est votre licence
et votre responsabilité*



Un bulletin d'information pour les directeurs funéraires et embaumeurs licenciés dans la province du Nouveau-Brunswick.

Publié par l'Association des directeurs funéraires et embaumeurs du Nouveau-Brunswick.

1199 Route 776
Grand Manan, NB E5G 1G2

Téléphone: 506-662-3116
Télécopieur: 506-662-3454

Courriel: nbfdandea@nb.aibn.com
www.NBFuneralDirectors.ca

Formation continue

*...c'est votre
responsabilité*

BULLETIN PROFESSIONNEL



SAVIEZ-VOUS qu'en tant que directeur funéraire et embaumeur dans la province du Nouveau-Brunswick, il vous est mandatoire de garder à jour vos crédits d'éducation continue afin de garder votre licence valide?

La **Loi sur les Directeurs Funéraires et Fournisseurs de services funéraires** stipule que:

- Tous les entrepreneurs de pompes funèbres ou les embaumeurs doivent suivre des cours de recyclage désignés et approuvés par la Commission; ces cours doivent être désignés comme des unités de formation.
- Chaque titulaire de permis doit assister à trois unités de crédit approuvées par la Commission tous les six ans.
- Le permis d'un entrepreneur de pompes funèbres ou d'un embaumeur qui ne respecte pas cet article de la Loi peut être suspendu.

La **Commission d'Immatriculation des Embaumeurs, Directeurs funéraires et Fournisseurs de services funéraires**, créée sous la loi '*pour réguler les pratiques des embaumeurs, directeurs funéraires et fournisseurs de services funéraires en accord avec cette loi...*' est chargée de la responsabilité de gérer et réenforcer ces demandes de la loi.

SEREZ-VOUS PRÊTS?

Nous pouvons vous aider. L'**Association des directeurs funéraires et embaumeurs du Nouveau-Brunswick** introduit un programme d'éducation continue.

Avec un mandat d'améliorer la qualité de notre profession en offrant des cours d'éducation continue à tous les directeurs funéraires et embaumeurs licenciés, le programme offrira de la formation semi-annuelle à tous les licenciés du Nouveau-Brunswick.

Les cours de l'Association seront préapprouvés par la Commission afin d'assurer qu'ils qualifient d'unité de crédit pour ceux qui participent.

Afin de garder le mandat de l'Association, notre but sera de dépasser le minimum requis par la loi et d'avoir chaque licencié participer à un crédit chaque année - deux fois plus que les demandes de la loi.

L'Association des Directeurs funéraires et Embaumeurs du Nouveau-Brunswick est une association professionnelle indépendante à but non lucratif qui représente les intérêts des directeurs funéraires et embaumeurs licenciés du Nouveau-Brunswick.

INSCRIVEZ-VOUS AUJOURD'HUI!

Vous pouvez maintenant vous inscrire à notre première session d'éducation continue!

Notre session d'automne 2011 offrira six heures d'éducation dans deux modules (en anglais seulement):

1. *Améliorer la communication dans la maison funéraire*
2. *Améliorer la communication dans la session d'arrangements funéraires*

La session d'une journée sera offerte à deux reprises: mercredi le 26 octobre et jeudi le 27 octobre. La session se tiendra à Moncton pour les deux journées. Le lieu vous sera communiqué en septembre.

Les inscriptions se feront sur une base de premier arrive, premier servi. Les places sont limitées donc faites vite et inscrivez-vous tôt!

Le coût pour une session d'une journée est de 195.00\$

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, veuillez contacter:

Phillip Ells Jr.
506-662-3116

Courriel: nbfdandea@nb.aibn.com



*Association des Directeurs funéraires et
Embaumeurs du Nouveau-Brunswick*

**Session d'éducation continue
d'automne 2011
Formulaire d'inscription**

Nom: _____

Numéro de licence: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Employeur: _____

Date (veuillez cocher): Mercredi 26 octobre 2011
 Jeudi 27 octobre 2011

Frais d'inscription: 195.00\$

S.V.P. faire vos chèques payables à *l'Association des Directeurs
funéraires et Embaumeurs du NB.*

Date limite: Les formulaires d'inscription ainsi que le
paiement complet doivent être reçus au plus tard le **vendredi
30 septembre 2011.**

Police d'annulation:

Avant le 16 septembre 2011 - Remboursement complet.
Entre le 16 et le 30 septembre - Remboursement de 50%.
Aucune annulation/remboursement ne sera accepté après
la date limite du 30 septembre 2011.

Veuillez envoyer votre formulaire d'inscription
ainsi que votre paiement à:

*L'Association des Directeurs funéraires
et Embaumeurs du NB*

1199 Route 776
Grand Manan, NB E5G 1G2